

**BAREME DE REPARTITION DES POSTES DE PERSONNELS DE LABORATOIRE**

Un groupe de travail composé des représentants des personnels de laboratoire et des services académiques a été constitué en avril 2013 afin de mener une réflexion sur de nouveaux critères pour l'élaboration d'un barème de répartition des emplois de laboratoire devenu obsolète. Ce nouveau barème entrera en application dans le cadre de la préparation de la rentrée 2014.

L'approche proposée par les corps d'inspection repose

- d'une part sur un classement des formations pondérées de 1 à 5 selon le degré d'intervention des personnels de laboratoire à partir des critères suivants :
  - Nombre de disciplines impliquées dans les travaux pratiques intervenant dans la section,
  - Proportion des activités nécessitant une préparation technique
  - Degré de technicité des préparations (calibrage ...)
  - Importance de la maintenance, des commandes, collectes de matériels
  - Gestion de la sécurité (chimique, électrique) et des déchets (chimiques, biologiques ...)
- d'autre part sur la prise en compte des disciplines les plus susceptibles de nécessiter l'intervention des personnels de laboratoire (physique, chimie, SVT, Biologie, physio- pathologie, biotechnologie).

Les heures d'enseignement des disciplines et des formations retenues sont extraites de l'application « Structures et services ». Elles sont pondérées comme suit :

Coefficient 1 :      Seconde TMD, CAP 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année  
Première L – ES – TMD  
Terminale TMD  
DTS imagerie médicale  
BTS industriels et opticien lunetier

Coefficient 2 :      Seconde générale  
Seconde professionnelle grille 1 (formation industrielle)  
Première professionnelle et Terminale professionnelle grille 1 (formation industrielle)

Coefficient 2.5 :    Première STI2D – Terminale STI2D  
Première S  
Première ST2S et Terminale ST2S

Coefficient 3.5 :    Première STL  
Terminale S

Coefficient 4.5 :    Terminale STL  
CPGE PT – CPGE MP

Coefficient 5 :      BTS Bioanalyses et contrôle, BTS Métiers de l'eau  
CPGE PC – CPGE BCPST